

Commune de Tournon



Bilan de la concertation préalable
Evaluation environnementale volontaire
Modification de droit commun du PLU

Restructuration de l'aérodrome
d'Albertville – Général Pierre Delachenal
à Tournon



Le 19 juin 2025

Le projet de modification de droit commun a été engagé par **délibération n°2024/42 du 20 septembre 2024** afin de modifier la zone d'activité de l'aérodrome d'Albertville situé sur la commune, classée en AU au PLU.

«Une évaluation environnementale décrit et évalue les incidences notables probables d'un projet de PLU(i) sur l'environnement puis définit des mesures ERC pour y remédier, c'est-à-dire la proposition de mesures pour éviter (E), réduire (R) ou compenser (C) ces incidences notables probables d'un projet de PLU(i). Ces mesures doivent donc s'inscrire dans une approche itérative, c'est-à-dire des **allers et retours** constants et féconds entre les acteurs conduisant à des **ajustements** entre enjeux, projet, incidences et mesures, cela pendant toute la procédure. L'objectif est d'élaborer un dossier de projet de PLU(i) réduisant au minimum les incidences notables probables sur l'environnement. L'évaluation environnementale reste donc une opportunité d'enrichir le projet de PLU(i) pour le consolider, devenant un outil de valorisation du territoire.

Le projet d'évolution du PLU de Tournon vise deux objets de changement :

(1) agrandissement d'une zone Uea aux dépens d'une zone AU du PLU en vigueur (ouverture à l'urbanisation d'une zone AU) et

(2) création d'une OAP, pour autoriser réglementairement une infrastructure d'entretien et d'exploitation d'hélicoptères (projet de travaux, installations et aménagements : TIA).

Plus précisément, suivant le PC4 notice descriptive du projet, le « projet faisant l'objet de la présente demande de permis de construire porte sur :

- La démolition des hangars les plus vétustes,
- La réalisation d'une nouvelle infrastructure répondant aux attentes de la DGAC, destinée à l'entretien et à l'exploitation des hélicoptères, ainsi que de bureaux.
- Le réaménagement des abords (accès, parkings, végétalisation).

Le projet prévoit la réalisation de 8 856.60m² de surface de plancher, implanté sur un ensemble de parcelles. La nouvelle installation proposée comprendra deux principaux corps bâtis : une halle destinée au stationnement et à l'entretien des hélicoptères et un bâtiment abritant des bureaux, des espaces de réunion et de formation. »

Ce projet d'évolution a été considéré par la commune comme une modification de droit commun (n° 1) au titre du L153-41 CU. Ce projet d'évolution a été jugé susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement donc soumis d'une façon volontaire à évaluation environnementale (dispositif d'EE au cas par cas volontaire).

Cependant, ce dispositif d'EE devrait plutôt être considéré comme une autosoumission puisqu'aucune véritable préévaluation environnementale explicite n'a été effectuée en préalable à ce choix de dispositif (Laurent & Genevois 2024). »

Le projet se trouve à une relative proximité d'une zone humide. Il a été décidé par délibération n°2024/55 du 13 décembre 2024 de réaliser une évaluation environnementale conformément à l'article R104-33 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, une **concertation préalable du public a été mise en œuvre du 22 avril au 19 mai 2025.**

La concertation préalable prévue par le code de l'environnement vise à informer le public et à lui permettre de donner son avis lors de l'élaboration de projets de travaux ou de documents de planification susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement.

Mesure de publicité

- Sur le site de la commune à compter du 2 avril 2025 et ce jusqu'à ce jour:

<https://www.tournon-savoie.com/concertation-prealable-evaluation-environnementale/>

The screenshot shows the official website of the Tournon Commune de Savoie. At the top, there is a navigation bar with links: La commune, Conseil municipal, Infos pratiques, Cantine intercommunale, Salles de la Tourmotte, Travaux et projets, Démarches administratives, and Actualité. Below the navigation bar is a banner image of a snowy mountain landscape. The main header features the Tournon logo and the text 'Commune de Savoie'. Underneath, there is a section titled 'Les actualités' with four featured items: 'ANIMATIONS SENIORS' (for people 60 years and over), 'Concertation préalable évaluation environnementale' (the current focus), 'AGRANDISSEMENT CANTINE', and 'ENTRETIEN DES COURS D'EAU'. A large blue banner below this section reads 'Concertation préalable évaluation environnementale'. The main content area contains the following text:

Conformément à la délibération du conseil municipal du 13 Décembre 2024 (n°2024/55)

La concertation préalable sur l'évaluation environnementale volontaire de la modification n°1 de droit commun du PLU se déroulera jusqu'au 12 mai 2025

La concertation préalable sur l'évaluation environnementale volontaire de la modification n°1 de droit commun du PLU est reconduite jusqu'au 19 mai à 8 heures.

Le dossier de concertation préalable est consultable à la mairie de Tournon aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre mis à sa disposition.

Il pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Madame le Maire, en mentionnant l'objet suivant : "Évaluation environnementale volontaire" par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@tournon-savoie.com

At the bottom, there are two links with document icons: 'Délibération n°2024/55' and 'Dossier de concertation'.

Le dossier de concertation a été versé le 9 avril 2025.

- Affichage sur les panneaux municipaux à partir du 5 mai 2025 :



92 Montée de la Mairie
73460 TOURNON
Tél. : 04 79 38 51 90

**Concertation préalable sur l'évaluation environnementale volontaire de la
Modification n°1 de droit commun du PLU de la commune de Tournon
Conformément à la délibération du conseil municipal du 13 Décembre 2024 (n°2024/55)**

La concertation préalable sur l'évaluation environnementale volontaire de la Modification n°1 de droit commun est reconduite jusqu'au **19 mai à 8 heures**.

Le dossier de concertation préalable est consultable à la mairie de Tournon aux heures et jours habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre mis à sa disposition.

Il pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Madame le Maire, en mentionnant l'objet suivant : « Evaluation environnementale volontaire » par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse suivant : mairie@tournon-savoie.com

Le dossier est également consultable sur le site internet de la mairie :

<https://www.tournon-savoie.com>

Onglet « Concertation préalable évaluation environnementale »

Tournon le 5 mai 2025

Le Maire

Sandrine Berthet



- Information sur PanneauPocket à partir du 5 mai 2025 :

142 personnes ont lu l'information

Statut	Panneaux	Dates	Lectures
• Expiré	Évaluation environnementale volontaire	Du 05/05/2025 au 19/05/2025	@ 142


Tournon
73460

Évaluation environnementale volontaire




Moyen de s'exprimer :

- Registre à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture
- Possibilité d'envoyer un courrier ou un email en mairie.

Bilan :

110 personnes se sont exprimées entre le 27/04/25 et le 19/05/25 : 10 emails, 10 dans le registre et 90 courriers.

Une grande majorité des pétitionnaires ne sont pas résidents sur la commune mais limitrophes de l'aérodrome.

Une pétition avec 3836 signatures dont 571 commentaires a également été transmise à la commune.

Globalement, les pétitionnaires s'opposent au projet pour plusieurs motifs :

- L'absence de prise en compte des risques d'inondation,
- L'augmentation du trafic et de ses nuisances,
- L'impact sur l'environnement : zones humides, corridor écologique, pollution,
- L'absence de concertation élargie à l'échelle de l'agglomération.

L'ensemble des observations ont été analysées et transmises au porteur de projet.

Le projet de modification du PLU composé d'une notice explicative et de l'évaluation environnementale sera soumis à enquête publique après avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale en 2025.